



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques

Volume 7, numéro 18

Avril-Juin 2024

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/RIXZ5224>

LECTURE HISTORIQUE ET FONCTIONNELLE DES GROUPES REBELLES ACTIFS DANS L'EST DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO DE L'AFDL AU CNDP

Isaac CIRHUZA CIVAVA

Assistant premier mandat au Département des Sciences Politiques et Administratives, Relations
Internationales et Bonne Gouvernance au Centre de Recherche en Sciences Humaines
(CRESH)/Kinshasa-RDC

RESUME

Depuis les années 1996-1997, l'Est de la République Démocratique du Congo est successivement paralysé par la guerre interminable. Plusieurs groupes armés ont vu le jour dans cette partie du pays provoquant des pertes en vies humaines et la dégradation totale du tissu économique du pays. Cette guerre a beaucoup endeuillée la population, des crimes odieux et graves ont été enregistrés notamment : les crimes de génocide, crime contre l'humanité, crime de guerre, mutilation, exécutions arbitraires, viols, traitement cruels et dégradant et d'autres atrocités... Au cours de cette étude, nous nous sommes intéressé à des principales rebellions notamment, celle de l'AFDL, du RCD et du CNDP, en essayant de comprendre la motivation dans leur création, les objectifs poursuivis ainsi que le soutien tant matériel que politique.

Mots-clés : *conflit armé, groupes armés, rebellion, RDC.*

ABSTRACT

Since 1996-1997, the eastern part of the Democratic Republic of Congo has been successively paralyzed by interminable war. Several armed groups have emerged in this part of the country, causing loss of life and the total degradation of the country's economic fabric. This war has left the population in mourning, and serious crimes have been recorded, including genocide, crimes against humanity, war crimes, mutilation, arbitrary executions, rape, cruel and degrading treatment and other atrocities. In the course of this study, we looked at the main rebellions, namely the AFDL, the RCD and the CNDP,

trying to understand the motivation behind their creation, the objectives pursued and the support they received, both material and political.

Keywords : *Armed conflict, armed groups, rebellion, DRC.*

INTRODUCTION

Entre 1996 et 1997, période de turbulence sécuritaire en RDC (Zaïre) ou encore la première guerre du Congo, les pays limitrophes, notamment le Rwanda en tête, aident Laurent-Désiré Kabila à renverser Mobutu. Le Rwanda intéressé par les richesses minières du Zaïre, mais veut aussi vider les camps de réfugiés du Nord-Kivu, où vivent de dizaines de milliers de Hutus rwandais.

Le régime de Kigali accuse les génocidaires hutus de se servir de ces camps comme de bases arrière pour reconquérir le pouvoir au Rwanda. De sanglants massacres y ont lieu en 1996, au début de la rébellion congolaise appuyée par Kigali, qui a porté Laurent-Désiré Kabila au pouvoir et mit fin à 32 ans de règne de Mobutu, en mai 1997.

En août 1998, c'est la deuxième guerre du Congo, le pays devenu République démocratique du Congo (RDC) en 1997, est le théâtre d'une guerre régionale ayant impliqué plusieurs pays avec en tête deux principales rébellions congolaises dont, le Mouvement de Libération du Congo (MLC), soutenus par l'Ouganda, et les Tutsis du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) soutenu par le Rwanda, qui administrera, à la suite d'un redécoupage territorial, la zone du Nord-Kivu, convoitée pour ses richesses minérales et foncières. Le gouvernement de la RDC, basé à Kinshasa, arme de son côté des milices d'autodéfense, les Maï-Maï, pour lutter contre ces rebelles.

Après la prise du pouvoir à Kinshasa par l'AFDL chapoté par Laurent Désiré Kabila comme président de la République en 1997, il n'a suffi qu'une année seulement pour voir le pays sombrer dans une autre rébellion à l'Est du pays, celle du RCD, qui a vu le jour le 02 août 1998. Cette guerre dite la deuxième guerre du Congo a fait des milliers de morts et l'économie du pays avait totalement régressée.

Plusieurs autres rébellions ont vu le jour dans cette partie Est de la RDC, notamment le CNDP, le M23 etc..., avec les mêmes objectifs de s'emparer

des richesses du pays et l'idée d'une guerre hégémonique ne pas écartée. C'est ainsi que pour réaliser ce travail, nous nous sommes posé quelques questions ; « Pourquoi cette succession des mouvements rebelles à l'Est de la RDC ? », « D'où provient-il le soutien » ?, « Pour quelle finalité sont créés ces mouvements » ?

Pour tenter d'y répondre, nous avons recouru à la méthode de l'histoire immédiate ainsi qu'aux petites interviews pour parvenir à apporter quelques réponses à ces préoccupations.

Au cours de ce travail, nous avons décortiqué quatre points essentiels à savoir : la clarification des concepts, l'AFDL, le RCD et le dernier point a concerné le CNDP.

I. CLARIFICATION DES CONCEPTS

Les concepts ci-après méritent d'être éclairés : rébellion, guerre et conflit armé.

I. 1. Rébellion

La rébellion est toute révolte ou résistance ouverte aux ordres de l'autorité établie.¹ C'est aussi une action de se rebeller, une désobéissance ou une insubordination. C'est un terme qui est comparé au putsh, qui est un soulèvement, coup de main d'un groupe politique armée, en vue de prendre le pouvoir.

I. 2. Guerre

La guerre est une confrontation armée entre deux ou plusieurs Etats, menée par leurs forces armées respectives et réglée par le droit international. Les actions violentes entre Etat ne sont pas cependant toutes des guerres : il y a distinction d'une part entre les événements qui comportent l'emploi de la force concernée, mais qui se déroulent sous la cessation de l'Etat de paix, par l'absence de volonté de mettre fin à cette dernière, d'autre part, les formes typiques de la guerre, soit la guerre sous son aspect de l'action violente,

¹ Dictionnaire Hachette, Edition 2007, p. 1360.

caractérisée par la volonté de faire la guerre et les conséquences qui en découlent, de fait ou par déclaration formelle : l'Etat de guerre avec toutes ses conséquences juridiques, y compris l'application du droit des conflits armés.²

La guerre est aussi définie par le maréchal Mont Gommer comme un conflit armé d'une certaine durée entre des groupes politiques rivaux : elle comprend l'insurrection et la guerre civile, mais exclut les émeutes et les actes violents individuels.³

L'auteur ajoute aussi que la grande stratégie est la coordination et la direction de toutes les ressources d'une nation ou d'un groupe de nation pour atteindre l'objectif politique de guerre. Son véritable objectif doit être d'obtenir une paix sûre et durable.

Carl Clausewitz lui, définit la guerre comme étant la continuation de la politique par d'autres moyens.⁴

Selon Max Gonnelle, la guerre est une activité organisée, menée au moyen d'armes sur décision des autorités étatiques, ayant pour but de contraindre la volonté d'un autre Etat.

I. 3. Conflit armé

Le concept « conflit » vient du mot latin « conflits » qui signifie heurt au choc. Il désigne fondamentalement un désaccord, une contradiction conduisant à une opposition et à la poursuite des buts divergents entre les protagonistes, les institutions et même entre notions.

Touward définit le conflit comme état une situation dans laquelle les protagonistes manifestent des comportements antagonistes violents ou non.⁵

² Pietro Verri cité par KIBONGO N., « Le rôle de la communauté internationale dans la transition politique en RDC de 1990-2006 », TFC, UPN, Kinshasa, 2004-2005.

³ MONTGOMERY M., *Histoire de la Guerre, France-Empire*, Paris, 1970, p. 6.

⁴ Carl Von Clausewitz cité par BIYOYA M., *Initiation à la Géostratégie Théoriques*, Note de cours, L1 RI, UPN, Kinshasa, 2006-2007, p. 45.

⁵ TOUZARD H., *La médiation et la résolution des conflits*, PUF, Paris, 1977, p. 21.

Quant à Gounelle, le conflit est une opposition d'intérêt, d'idée ou des sentiments qui peuvent dans ce cas extrême prendre la forme d'une confrontation armée.⁶

Ainsi, le concept « conflit » se rapproche souvent avec ceux de « tension » et de « crise », à tel point que certains auteurs, à l'instar de Wiener, Khan et Barre, préfèrent l'usage des termes tension et crise à la place de conflit selon les nuances ou le degré de la situation.⁷

En effet une tension est une situation de désaccord ou d'opposition d'intérêt objectif ou subjectif, alors que la crise est un moment dramatique qui accroît la tension entre deux ou plusieurs acteurs. La tension c'est une phase qui précède la crise, cette dernière étant considérée comme un conflit latent qui, à la faveur de certaines circonstances sera ouvert par l'usage de la force, c'est en fin d'éviter que le conflit ne puisse dégénérer en crise ouverte que certains dispositifs ont été mis sur pied.

Le conflit armé, c'est une expression générale qui s'applique à des différents types d'affrontement, c'est-à-dire à ceux qui peuvent se traduire entre deux ou plusieurs entités non étatiques, guerre entre une entité étatique et une entité non étatique (guerre de libération nationale), entre une entité étatique et une fraction dissidente (conflit armé non interne).

C'est à la guerre que s'applique traditionnellement le droit international humanitaire, il s'agit d'un conflit armé entre Etat, ou l'une de des parties utilise la force contre une autre afin de lui imposer sa volonté. De ce point de vue, l'on exclut généralement les notions voisines, telles que Guerre Froide,... qui n'entraînent pas de similitude avec la notion de conflit armé. Signalons que les tensions internes, des troubles intérieurs, comme des émeutes, des actes isolés et sporadique de violence ne constituent pas des conflits armés au sens du droit international humanitaire.⁸

⁶ GOUNELLE M., *Relations Internationales*, 3^e éd., Dalloz, Paris, 1998, p. 101.

⁷ DIUR K., *Théories et des relations internationales*, Note de cours, G3 RI, UNIKIN, Kinshasa, 1999-2000, inédit, p. 77.

¹ SAULNIER F. B., *Dictionnaire pratique du droit humanitaire*, Syros, Paris, 2000, p. 26.

Ce dernier distingue les conflits armés internes et les conflits armés internationaux. S'agissant de conflits armés internationaux, le droit international humanitaire relatif aux conflits armés internationaux s'applique en cas de guerre déclarée, ou plusieurs parties contractantes, même si l'Etat de guerre n'est pas reconnu par l'une d'elles. En application d'une règle classique du droit de la responsabilité internationale des Etats, un conflit entre des forces gouvernementales et des forces dissidentes à l'intérieur du même pays devient international si les forces dissidentes sont des agents de fait d'un Etat tiers. Dans ce cas, le comportement de ces derniers est attribuable à l'Etat tiers et soumis au droit international humanitaire des conflits armés.

Suivant la doctrine traditionnelle, la notion des conflits armés internationaux était donc limitée aux différents armés entre Etat. Lors de la conférence diplomatique qui a vu l'adoption de deux protocoles additionnels en 1997, cette conception a été élargie. Pour inclure les guerres de libération nationale parmi les conflits armés.

Le conflit armé nom international s'est substitué à la notion classique de « guerre civiles » cette dernière correspond à une insurrection d'une certaine ampleur. Elle exclut généralement les tensions internes et des troubles intérieurs. La guerre civile est un conflit armé qui oppose au sein d'un Etat indépendant et souverain, un gouvernement à une faction armée de la population, ou de la population entre elle, lorsque le conflit dépasse un certain degré de violence et d'extension territoriale.⁹

II. ALLIANCE DES FORCES DEMOCRATIQUES POUR LA LIBERATION DU CONGO

Du 29 octobre 1996 au 17 mai 1997 éclate une guerre atroce menée contre le Zaïre par le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi appuyés par les Etats-Unis et quelques pays européens.

Cette guerre est soutenue par d'importants renseignements fournis par les services secrets israéliens, le Mossad, sous la direction de Danny Yatom

⁹ BULA S., *Droit international humanitaire, in droit de l'homme et droit humanitaire*, Séminaire de formation, PUK, Kinshasa, 18 novembre-10 décembre 1998, p. 59.

ainsi que par ceux des pays européens, dont la Belgique, la France et l'Angleterre.¹⁰ En un temps record, le Zaïre est ravagé d'Est à l'Ouest dans six mois et demi. On assiste dès lors à un drôle de guerre, une guerre éclair qui ravage tout le pays, causant de milliers de morts parmi les réfugiés Hutu-Rwandais et des destructions qui n'ont rien à envier aux razzias.

Les envahisseurs sous couvert des Zaïrois à leur solde opèrent sous la dénomination « Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo », AFDL en single. Le régime de Mobutu a le dos au mur. Il est réellement miné de l'intérieur. La population congolaise qui n'en veut plus a besoin d'une solution de rechange. C'est ce qui explique son soutien à ce mouvement de libération qui vient pour bouter dehors le régime décrié de Mobutu.

En effet, celui-ci continue à utiliser la large échelle, ses armes de chevet et la prédilection que dont, corruption, chantage, répression et terreur à côté de son imposante machine administrative, le Mouvement Populaire de la Révolution (MPR) qui régent tout et fait marcher au pas les Forces Démocratiques embryonnaires.

Les Zaïrois qui veulent bien braver le danger vont à la conquête de ce pouvoir qui est dans la rue et qui offre à tous l'occasion de lui régler leur compte. Chacun voulant lui donner son coup de pied de l'âne, tout le monde rendra le pays fragile à telle enseigne que quand vient l'agresseur, il trouvera ainsi un terrain favorable. C'est ce qui justifie la facilité avec laquelle les forces rebelles entrent et passent partout comme un couteau dans le beurre. Le régime Mobutu ne peut opposer de résistance à cette force liguée contre lui.

Il la présente comme une simple agression de pays voisin. Le régime qui s'installe après l'auto proclamation de Laurent Désiré Kabila, ex porte-parole de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) le 17 mai 1997 à Lubumbashi consacre trois institutions : Le président de la république, le gouvernement, et les cours et tribunaux.

¹⁰ MULUNGULA A., *Op. cit.* p. 73.

L'exercice et l'organisation du pouvoir sont régis par le décret-loi du 28 mai 1997.¹¹ En effet, le chef de l'Etat concentre entre ses mains l'essentiel des pouvoirs exécutif et législatif. Cette centralisation du pouvoir se manifeste également dans le domaine judiciaire car il lui revient de relever de leurs fonctions, de révoquer les magistrats du siège et du parquet.

L'on constate, une sorte de clan composé essentiellement des katangais du nord, les Balubakat, l'ethnie de Laurent Désiré Kabila et des Rund (karunda), l'ethnie de sa mère d'où se recrutent les membres du GSSP (Groupe Spécial pour la Sécurité Présidentielle), la garde prétorienne du président Kabila.

Les Kivutiens qui l'ont porté pourtant au pouvoir sont tout simplement ignorés dans l'exercice de celui-ci. Par contre, les membres du cabinet de l'ancien gouverneur du Shaba (Katanga) Gabriel Kyungu wa Kumwanza occupent des postes stratégiques dans l'entourage proche de Laurent Désiré Kabila.¹²

Le régime de Laurent Désiré Kabila aligne aussi les formations politiques fondatrices de l'AFDL, créées au Rwanda le 18 octobre 1996. Ces formations sont entre autres, l'alliance Démocratique des peuples (ADP) de Déogratias Bugera, le Conseil National de Résistance (CNR) du militant Lumumbiste André Kisase Ngandu, du Mouvement Révolutionnaire pour la libération du Zaïre (MRLZ) d'Anselme Masasu Nindaga, et le parti de la révolution populaire fondé le 24 Décembre 1967 présidé par Laurent Désiré Kabila.

Cependant, il est vrai que dès la prise du pouvoir d'Etat par Laurent Désiré Kabila, ces formations politiques durent se recomposer et se reconfigurer, chacune d'elle ayant connu des mutations des diverses natures (décès de leaders pour certaines, absence de vraie base et d'idéologie pour d'autres, absence de cadre conceptuel...) bref, un conglomerat d'opportunistes et d'aventuriers (dira plus tard Laurent Désiré Kabila lui-même au moment, ou il s'était décidé de se débarrasser de ses alliés trop encombrant et cupides, qui

¹¹ *Ibidem.*

¹² *Ibidem.*

avaient fini par revoter ceux, qu'ils étaient venus libérer). Avec tout l'amalgame qu'on lui reconnaît, le régime de Laurent Désiré Kabila se fit sa propre idée d'exercice du pouvoir.

III. RASSEMBLEMENT CONGOLAIS POUR LA DEMOCRATIE

Cette deuxième agression du pays a commencé le 02 aout 1998. D'après Colette Braeckman, l'appellation RCD sera annoncée après l'échec du raid sur Kitona. Mais la déclaration politique qu'adoptent ses fondateurs sera datée du 1^{er} août et fixe au 1^{er} septembre 1998 la création du mouvement. En fait le RCD a été constitué au Rwanda dès le début du mois lors d'une réunion à huit clos qui sera gardée secrètement. Selon un texte rédigé par Wamba Dia Wamba, c'est le commandant Rwandais DAN qui était chargé avec d'autres acteurs politiques Rwandais de recruter des congolais et de les réunir à Kabunga au Rwanda.¹³

C'est avec surprise que les Kivutiens apprennent le 02 Aout 1998 sur les ondes de la radio nationale, la reprise de la guerre à la suite d'une insurrection des FAC dans différents endroits du pays.

Dans la nuit du 1^e au 02 Aout 1998, différentes mutineries éclatent simultanément en des nombreux points du pays : (Goma, Bukavu, Kisangani, Kindu, Fizi, Baraka, Kinshasa, ...). A Goma, un jeune commandant des FAC totalement inconnu, Sylvain Buki, annonce sur les ondes de la radio que « les troupes gouvernementales » ont retiré le président Laurent Désiré Kabila du pouvoir, en raison de la mauvaise gouvernance, du Népotisme et de la corruption.

III. 1. Enjeux de la création du RCD

Enfin, Laurent désiré Kabila va se distinguer par sa faculté de se mettre en désaccord avec les puissances qui l'on fait roi. A partir du début de l'année 1998, la tension ne cesse de croître entre lui et ses alliés Rwandais et Ougandais. Dès janvier 1998, lors de sa visite en Belgique, le général Kagame prononçait cette phrase énigmatique, annonciatrice de son « désamour » pour

¹³ Disponible sur <http://www.benilubero.com/index.Php>.

le nouvel homme fort de Kinshasa : « vous pouvez mener un cheval jusqu'à l'abreuvoir mais vous ne pouvez pas le forcer à boire... »¹⁴

Par la suite, la succession de sommets entre Kabila et Kagame ne débouchant sur aucune décision, ni même déclaration, cette situation met peu à peu en évidence les divergences entre Kigali et Kinshasa.

III. 2. Causes lointaines de la guerre

Les divergences et la dégradation des relations de Laurent Désiré Kabila avec ses alliés rwandais et ougandais de s'affranchir vis-à-vis de ses parrains de l'Est. Kinshasa s'attache ainsi à remettre en question le « permis » d'exploitation que se sont arrogé Kigali et Kampala dans l'Est du Congo. Le président Congolais vise en particulier le demi-frère du président Museveni, Salim Saleh, le quel tire de juteux profits du trafic de bois précieux de la région de l'Ituri et de l'exploitation des mines d'or et d'autres matières premières du Haut Congo.

Le point de non-retour est franchi le 15 mai 1998 lors de l'organisation à Kinshasa du sommet « solidarité et de développement dans la sous-région des grand -lacs auquel ne participent pas les présidents Rwandais et Ougandais.

Ainsi, Kigali reproche au président Kabila son incapacité à mettre de l'ordre dans l'Est du pays, d'où les rebelles Hutu continuent à attaquer le nord-ouest du Rwanda. Il en va de même de l'Ouganda qui subit toujours les attaques des rebelles de l'ADF, basés dans l'Est de la RDC.

A partir du premier trimestre 1998, les services Rwandais transmettent à Kampala des informations tendant à démontrer un soutien de Kabila aux guérillas Ougandaises. Dans sa stratégie d'atomisation, Kabila cherche effectivement à cette époque à contre balancer le poids militaire de Rwandais-Ougandais.

Le 27 juillet 1998, par un communiqué laconique lu à la télévision nationale, le commandant David-Kokopo, directeur de cabinet de Laurent Désiré Kabila au ministère de la Défense nationale, annonce la fin de la

¹⁴ BRACKMAN, cité par le Journal *The économiste*, n°32, du 9 décembre 2000, p. 30.

coopération militaire avec le Rwanda et le départ des forces de l'APR du Congo : « le commandant suprême des forces armées nationales congolaises, le chef de l'Etat de la République Démocratique du Congo et ministre de la défense nationales, informe le peuple Congolais qu'il vient de mettre fin à dater de ce jour (27 juillet 1998) à la présence de militaire Rwandais qui nous ont assistés pendant la période de la libération du pays. Il remercie à travers ces militaires, tous les peuples rwandais, de la solidarité qu'il nous a témoignée jusque-là. Aussi félicite-t-il la grandeur d'âme du peuple congolais d'avoir toléré, héberger et encadrer ces soldant amis durant leur séjour passager dans notre pays. Ceci marque la fin de la présence de toute force militaires étrangères au Congo ».¹⁵

Cette décision réclamée par la population depuis la fin de la campagne militaire de l'AFDL en 1997, provoque des manifestations de joie dans tout le pays. A Kinshasa, le général James-Kabarebe et 800 soldats Rwandais « sont amenés manu militari à l'aéroport International de N'djili pour embarquement immédiat à destination de Kigali ».¹⁶

L'APR accentue sa présence dans les provinces du Kivu. Soulignons également que l'accord de Lemera signé le 23 octobre 1996, disposait que la Nationalité Congolais sera accordée collectivement au camarade Banyamulenge et aux autres populations d'origine Rwandaise établies au pays avant la date de l'Indépendance de notre pays le 30 juin 1960.

Cet accord stipulait aussi que l'engagement était pris de céder 300 km aux frontières du pays, pour sécuriser les voisins de l'Ouganda, du Rwanda et Burundi contre l'insurrection rebelle.¹⁷

Il convient de noter également que la domination rwandaise après la victoire militaire du 17 mai 1997, n'a fait que confirmer les visées expansionnistes et hégémoniques du Rwanda en RDC. Le plan de la mise en

¹⁵ Communiqué publié dans Bulletin de l'Agence Congolaise de la Presse (ACP), Kinshasa, 28 juillet 1998.

¹⁶ Africain formation et publication service, Washington, 29 juillet 1998, cité WILLAME J.C., *L'odyssée Kabila*, Karthala, Paris, 1999, p. 221.

¹⁷ NGOY T., *L'accord de Lusaka et la paix en RDC : une autre lecture*, CERBIPADI, Kinshasa 2000, p. 146.

place de l'empire hima-tutsi devait passer par la domination de la RDC par le Rwanda et l'Ouganda et plus tard par l'annexion pure et simple de la partie à ces pays.

Cette volonté était confirmée dès le début de la guerre de libération lorsque le 10 octobre 1996 au cours d'une conférence et le 28 octobre de la même année lors d'un discours de l'ancien président Rwandais P. Bizimungu avait remis en cause le principe de l'intangibilité des frontières en réclamant la redéfinition des limites territoriales rwando-congolaises héritées de la colonisation, violant ainsi l'art 3 de la charte de l'OUA.¹⁸ Cette préoccupation territoriale avait certainement trouvé des réponses dans le pacte signé entre l'AFDL et le Rwanda.

En plus, le désir de s'accaparer des ressources naturelles de la RDC et le non-respect des engagements conclus lors de la création de l'AFDL avec ses anciens alliés par Laurent Désiré Kabila, ont donc créé la défiance entre les différents acteurs politiques étrangers.

Parmi les causes lointaines de la guerre, ajoutons également que Washington trouvait Kabila comme une carte favorable à leur dessein pour remplacer le Marechal Mobutu. Arrivé au pouvoir à Kinshasa, Kabila n'a pas tenu compte de la nouvelle configuration de la géopolitique. Il a réchauffé ses anciennes relations de maquis avec les pays de l'Est. Ses multiples voyages officiels à Cuba, en Chine, etc. ont soulevé une inquiétude au sein des dirigeants des Etats-Unis d'Amérique.

Le président de la république démocratique du Congo développe un discours anti-impérialiste, il loua la coopération sud-sud, et devient ainsi un handicap pour les intérêts occidentaux en général et plus singulièrement des Etats Unis d'Amérique. En renouant avec ses amis du maquis, le président Kabila a en même temps provoqué une rupture dans la coopération avec les partenaires traditionnels de l'Ex-zaïre, à savoir la Troïka occidentale (France, Belgique et les Etats unis d'Amérique.)

¹⁸ YEZI M., *Le rôle ambigu du conseil de sécurité force à l'agression armée contre la RDC*, PUK, Kinshasa, 1998, p. 97.

Depuis la montée de la superpuissance Américaine avec ses alliés occidentaux, la carte des intérêts géopolitiques et géostratégiques de ces nouvelles puissances s'est modifiée. Les grandes puissances considèrent les pays africains ou la région atlantique comme une zone de recomposition des intérêts. C'est ainsi que Ouganda, le Rwanda et Burundi bénéficient des appuis politiques, diplomatiques et financiers de ces puissances pour agresser la République Démocratique du Congo.¹⁹

Il faut relever les convoitises hégémoniques des grandes puissances et la mainmise de la haute finance internationale. La rareté des ressources à grande utilité économique (matières premières ressources minérales ou pétrolières) placent l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi dans un conditionnement soit de dépendance vis-à-vis de la RDC, soit de coopération active pour tirer profit de son grand espace vital ainsi que de ses richesses naturelles.

Ce conflit a commencé et a été motivé par la quête de leadership dans la sous-région des Grands-Lacs. Depuis lors, le président Mobutu avait joué le rôle de leadership. Suite aux mutations politiques opérées dans cette zone et la chute du régime de Mobutu, cette question est devenue à l'ordre du jour entre les nouveaux hommes forts de la. Tous les chefs d'Etats, se faisant chacun une idée erronée de loyauté et puissance tant de leurs alliés que d'eux-mêmes.²⁰

Cela étant, Kabila se trouve à la tête d'un pays appelé à jouer un rôle important compte tenu de sa grandeur et de sa position stratégique, mais il n'a pas adhéré aux vœux de ses parrains. C'est ainsi que ces chefs d'Etat, tous ayant le même passé avec le statut d'ancien « guérillas » et compte tenu de leur appartenance ethnique (tutsi) se coaliseront pour imposer la guerre à Kabila en vue de l'anéantir au besoin le déguerpir du pouvoir. Par ailleurs, les causes de la guerre d'agression de la République Démocratique du Congo en août 1998 étaient préméditées.

¹⁹ Symposium international de Kinshasa sur la crise dans la sous-région des pays des Grands Lacs, Kinshasa, 04 au 08 décembre 2000.

²⁰ *Ibidem*.

En effet, le 05 août 1998, les chefs d'Etat du Rwanda et du Burundi avaient pris place à bord du Jeh Falcon qui les amenait à destination d'Arusha en Tanzanie où ils devaient signer des accords de paix inter-rwandais. Au retour d'Arusha, l'avion présidentiel rwandais est abattu à la verticale de sa résidence officielle à Kigali. Le 6 août 1994.

Autre cause lointaine, c'est la tentative pour le Rwanda de dresser dans l'Est de la République Démocratique du Congo une virtuelle République de Virunga, à l'idée que le Nord et le Sud-Kivu étaient des anciens territoires du Rwanda avant la colonisation, et pour les reprendre le seul obstacle était Mobutu, et par son absence, ils doivent réaliser leur rêve.

Un autre fait selon l'histoire nous raconte qu'en 1959, à la suite de la victoire du parti Hutu au Rwanda, leurs pères furent chassés par leurs frères ennemis Hutu. Le Kivu a pensé les plaies et leur a donné des terres sur lesquelles la plupart d'entre eux ont grandi, la RDC leur a donné aussi la nationalité. La même histoire rappelle que les Belges savaient qu'ils n'étaient pas possibles de développer le Rwanda sans trouver au préalable une issue à ses Excédents de population.

Sous Habyarimana, toutes les prévisions en matière de développement étaient déjouées par une croissance démographique toujours imprévisible.

III. 3. Causes immédiates de la guerre

Notons qu'à l'issue de l'auto-proclamation du chef de l'Etat, Laurent Désiré Kabila avait nommé plusieurs Rwandais et les Banyamulenge à des postes clés de la République dont James-Kabarebe comme chef d'Etat-major de l'Armée, Bizima Karaha comme Ministre des affaires étrangères et Déogratias Bugera comme secrétaire générale de l'AFDL, le comportement barbare des militaires Rwandais avait créé un désordre dans la Ville de Kinshasa et partout à l'intérieur du pays.

Les différentes nominations ont conduit les militaires Rwandais à s'occuper de manière illégale des maisons appartenant aux particuliers à déposséder les biens de la population surtout ceux des dignitaires beaucoup d'autres exactions.

Parmi les causes endogènes, rappelons aussi qu'après la victoire militaire en 1997, le pouvoir était appelé à jouer un rôle important pour changer l'image du pays ternie durant trois décennies de dictature de Mobutu, un an après la prise du pouvoir, le nouveau régime entre en contradiction avec son idéologie. Son bilan était caractérisé par une controverse entre son discours et sa pratique : pas de progrès considérable réalisé dans le domaine social.²¹

Le régime Kabila devait relancer la diplomatie, car les dernières années du président Mobutu avaient placé le pays dans un Etat d'isolement diplomatique avec l'occident et d'autres pays africains. Mais le régime de Laurent Désiré Kabila n'avait pas tenu compte de cet aspect, il a préféré s'appuyer sur les pays socialistes, cette façon d'orienter sa nouvelle diplomatie le rendit infréquentable aux yeux des Occidentaux et des Américains.

A la suite de la découverte de plusieurs faits et gestes caractéristiques de complot mûrit organisé par le gouvernement Rwandais et Ougandais avec la complicité des soldats qui ont servi dans les rangs de l'armée congolaise, le chef de l'Etat Laurent Désiré Kabila a ordonné le 27 juillet 1998 le rapatriement des dits soldats dans leurs pays d'origine en attendant d'envisager une autre forme de coopération militaire.²²

Par la suite, l'Ouganda et le Rwanda ont justifiés la présence de leurs troupes sur le territoire congolais sans le prétexte fallacieux de garantir leur sécurité le long des frontières communes avec la république démocratique du Congo.

Kagame déclara : « Kabila n'a pas géré le pays selon nos idées, le non-respect de l'accord de Lemera entrainera la partition de la République Démocratique du Congo ».²³

Pour l'Ouganda, l'attitude de ce pays apparait singulièrement opportuniste. Après avoir soutenu la rébellion qui a porté au pouvoir L.D. Kabila, il aide maintenant les ennemis du régime du Kabila, pour l'Ouganda. Il

²¹ BRAEKMAN C., *Journal le Soir*, Bruxelles, 24 août 2004, p. 3.

²² *Ibidem*, p. 42.

²³ MOVA S. H., « L'agression Uganda-rwandaise au Congo, le droit international à l'épreuve de la réalité politique et des intérêts des multinationales », Kinshasa, Octobre 1998, p. 3.

s'agit d'assurer la sécurité au frontière, «étant donné la présence au nord-est du Congo de sa propre rébellion de l'armée de résistance du seigneur (ARS), qui selon elle a des bases arrières au Congo et constitue une sérieuse menace de son régime.²⁴

III. 4. Organisation et le fonctionnement du RCD

III. 4. 1. De l'acte de création du RCD

La deuxième guerre est un conflit armé qui eut lieu sur le territoire de la République Démocratique du Congo, qui débuta en 1998 et se termina en 2002.²⁵

Le mouvement rebelle Congolais RCD, est une création du gouvernement Rwandais, dont il dépendait sur le plan politique, financier, et surtout militaire. Soulignons que ce mouvement a été officiellement créé en 1998 par le Rwandais suite au changement d'attitude observé auprès de leurs alliés de Kinshasa portés au pouvoirs en 1997, qui ne leur permettaient pas de traquer les milices interahamwe et les ex-FAR se trouvent sur le sol congolais. Et l'Ouganda ; ceux-ci pour maintenir leur présence sur le sol congolais et continuer à exploiter les richesses congolaises.

C'est comme disait Emile Bongeli : « le Congo est sauvé à la balkanisation non pas par la volonté de l'intellectuel congolais, mais plutôt par la volonté du congolais moyen, soucieux de son unité. Et si l'intellectuel congolais est facile à manipuler à cause de l'argent et de la femme, ce ne pas le cas pour les congolais moyen ». ²⁶

C'est pour autant dire qu'il faut intellectualiser la RDC au mépris de l'incompétence, du favoritisme et autres. Les Banyamulenge participent au pillage et ne veulent pas évoluer sans la présence des troupes rwandaises. Les nationalistes souhaitent la fin de la coopération et le retour des troupes étrangères dans leurs pays d'origines. Les tutsis bondent leur départ : les

²⁴ BRAECKMAN C., *Art. cit.*, p. 22.

²⁵ *Ibidem*, p. 68.

²⁶ BONGELI E., Cours d'économie sociale, L2 SPA, UNIKIN, Kinshasa, 2002-2003, inédit.

contradictions internes et externes de la coalition finissent par éclater. Elles sont la cause principale de la guerre.

III. 4. 2. De la déclaration politique du RCD

C'est donc le 12 août 1998 que le RCD adopte une déclaration politique. Ce texte a été rédigé à Kabuka à Kigali et signé par 26 personnalités, (en fait ce document de Kabuka est probablement une première version du document daté du 12 août.²⁷ Ce sont ces 26 signataires (nous n'en possédons pas la liste) qui constituent les « véritables » membres fondateurs du mouvement rebelle, mais la catégorie de membre fondateur se révélera fort floue et extensive.

Comme l'AFDL, le RCD se veut non un parti mais un rassemblement des forces novatrices, ouvert à toutes les « bonnes » volontés. La RCD est une plate-forme des personnalités politiques, des organisations politiques et de la société civile, ouverte à toutes les forces vives de la société Congolaise, il est une structure d'action politico-militaire visant le démantèlement de la dictature de Laurent Désiré Kabila et l'établissement d'un régime démocratique fondé sur une légitimité réellement populaire.²⁸

Retenons seulement de cette déclaration (quoique ceci n'instruit pas mieux que le reste du texte sur la nature réelle du mouvement) le passage qui définit les objectifs du RCD sur le plan intérieur : mettre fin à toute forme de dictature par l'instauration d'un Etat de droit et d'une bonne gouvernance ; construire un Etat uni, démocratique et prospère en sauvegardant la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale et l'identité citoyenne pour tous ; promouvoir le processus de réconciliation, de démocratisation et de reconstruction nationale ; combattre le tribalisme, l'ethnisme, le népotisme, la corruption, la concussion, l'impunité généralisée ; promouvoir l'organisation des paysannes, de travailleurs, des femmes et des jeunes pour la défense de leurs intérêts matériels et moraux ; promouvoir le bien-être social du peuple congolais par les mesures spécifiques notamment dans les secteurs

²⁷ *Le Soft de Finance*, Kinshasa 12 janvier 2001.

²⁸ Document officiel du RCD du 5 septembre 1998 : pourquoi faut-il en finir avec le régime de Kabila ?

de la santé, de l'éducation et de l'emploi ; construire une économie intégrée par une gestion rigoureuse et responsable en partant des secteurs prioritaires en vue d'éradiquer la misère du peuple et de poser les bases du développement économique du pays.

Le RCD évacue de son discours la phraséologie marxisante et tiers-mondiste qui constituait l'une des facettes de l'idéologie composite affichée par l'AFDL lors de sa fonction. A part cette courte et peu instructive déclaration politique, la R.D. Congo n'élabora aucun document précisant son programme et sa vision de l'avenir du pays.

III. 5. Direction militaire du RCD

C'est un officier de la 10^e brigade des FAC basée à Goma, Sylvain Mbuki, qui proclame le premier la rébellion de l'armée congolaise. (Né au Nord-Kivu en 1971, mais originaire du Katanga. S'est joint à l'AFDL en 1996, proche du président Kagamé, il aurait travaillé pour lui dans les services de sécurité.

La 10^e brigade est réputée la plus puissante et la meilleure unité de FAC. Le commandant James-Kabarebe quand il était chef d'Etat-major à Kinshasa, a soigneusement veillé à cette brigade pour sa composition.²⁹ Elle serait constituée principalement des soldats des anciennes forces armées Zaïroises, mais aussi d'autres éléments recrutés surtout chez les Lunda du Katanga, au Kassai, et parmi les Kadogos.³⁰

Dans la dernière période, cependant, le recrutement aurait été essentiellement local. Le commandement de la 10^e brigade pour le Nord-Kivu, J.P Ondekane, relié aussi très vite la rébellion, mais après avoir eu un temps été mis en résidence surveillé par les promoteurs du mouvement. Il est né 1962, originaire de l'équateur de l'ethnie mongo, il a fait des études supérieures variées, il a terminé en 1988 à l'école de formation des officiers de Katanga avec le grade de sous-lieutenant. Il a fait de carrières militaires au sein du FAZ entant que commandant. Ils participent à la guerre de 1996-1997 du côté

²⁹ International Criss, Kinshasa, 1999.

³⁰ ICG, How Kabila lost his ways, 21 mars 1999.

rebelle ; et devient commandant de la 10^e brigade du Nord-Kivu en Octobre 1997, après avoir été chef de la direction des ravitaillements et des achats.³¹

D'autres commandants se joignent à la rébellion, ainsi à Bukavu, le commandant Birunga Kamanda et la commandant d'un bataillon de la 222^e brigade, Ilunga Kabangi se rallient. Rappelons aussi le rôle du commandant rwandais, James Kabarebe, qui a mené l'offensive de l'ouest après avoir dirigé les premières actions à l'Est. Il est à signaler que la force militaire du RCD dépendait totalement du gouvernement Rwandais, sur le plan financier, logistique et militaire. L'organisation militaire de ce mouvement rebelle se présentait comme suit :

- Jean Pierre Ondekane : Chef d'Etat-major général et commandant en chef des opérations ;
- Bob Ngoy Kalubi : Chef d'Etat-major général adjoint et commandant second.
- Sylvain Mbuki : Chef des renseignements militaires ;
- Hugo Ibos Ilondo : Commandant du secteur nord ;
- Henry Alli Bontamba : Commandant de brigade Goma ;
- Malangi Tshapul : Chef de l'administration de l'armée ;
- G. Bin Musafari Kale : Chef du G5 (Chargé des relations publiques) ;
- Nessy Mbienga : Commandant de la sécurité présidentielle ;
- Kepapol Kelie Kitoko : Officier de renseignement et sécurité militaire au Nord-Kivu.

III. 6. Cadre structurel du RCD

Le RCD se réunit en assemblée générale à Goma à partir du 21 décembre 1998. Le 23 janvier 1999, sont adoptés un règlement intérieur et un protocole d'accord. Ce protocole d'accord fixe les organes du mouvement notamment : le conseil politique, l'assemblée des membres et le comité exécutif et définit leurs attributions.³²

³¹ *Le Soft*, 10 juillet 1999.

³² *Le Soft*, le 8 mars 1999.

En vertu de ce texte, l'assemblée doit comprendre les membres fondateurs du RCD, des membres cooptés, des représentants de l'armée, les coordonnateurs des comités provinciaux, et enfin des représentants des partis politiques et de la société civile conformément aux conditions prévues par le règlement intérieure, c'est-à-dire cooptés sur base d'un examen de leur projet de société par le conseil politique.

Le Président Wamba a fait état de certaines grandes options prises par l'assemblée, dans une interview accordée à Collette Braeckman³³ après sa mise en place.

En ce qui concerne la délicate question de la nationalité, l'assemblée a considéré comme congolais, tous ceux qui résidaient ou dont les parents résidaient au Congo à la date du 30 janvier 1960. Du point de vue de la grande masse de congolais, cette position apparaît certainement comme « généreuse » à l'égard des Rwandais (tutsi et hutu) puisqu'elle reprend la disposition la plus favorable à cette population qui n'ait jamais figuré dans les différentes lois zaïro-congolaises sur la nationalité.

L'assemblée a opté par ailleurs pour un système fédéral, malgré, précise Wamba, une forte minorité favorable à un régime unitaire, fortement décentralisé. Selon Braeckman,³⁴ il a été décidé de mettre en place un pouvoir de type présidentiel et de développer l'économie selon le modèle du libéralisme.³⁵

L'assemblée procédant, à cet effet, à l'élection des nouveaux organes dirigeants. Cette élection a été faite par une assemblée réduite à 24 personnes au lieu de 28, composée seulement des membres du comité du conseil exécutif initial et des responsables militaires. Or, tant le « courant rénovateur » que la tendance Wamba misait sur une assemblée élargie pour obtenir une restructuration du RCD conforme à leurs vœux, c'est-à-dire desserrant l'emprise Rwandaise sur le mouvement et celle de la génération mobutiste.³⁶

³³ BRAECKMAN C., Interview du 26 janvier 1999 avec Wamba Dia Wamba.

³⁴ BRAECKMAN C., *Op. cit.*, p. 67.

³⁵ *La Tempête des Tropiques* du 21 janvier 1999.

³⁶ CROS M.F., *La libre Belgique* du 27 janvier 1999.

En mai 1999, il y aura restructuration du mouvement rebelle avec pour principale motivation la mise à l'écart de Wamba dia Wamba. Dans un souci peut-être d'équilibre politique, les auteurs de ce remaniement enlèvent aussi à Lunda Bululu sa fonction de coordinateur de l'exécutif. Il pose pour le principal adversaire de Wamba au sein du mouvement. Cette opération de restructuration fait suite à la tenue près de Goma (non loin de « la jungle aux lions ») d'un stage de reconditionnement politico-militaire qui s'adressait à un groupe de cadres du RCD conduit par Moïse Nyarugabo.

Après un mois d'épreuves, (ils auraient été soumis aux privations diverses qui sont la condition des jeunes recrues). Un document daté du 27 mai amende le protocole d'accord du 24 janvier. Il porte la signature de 55 membres fondateurs. On trouve parmi les sénateurs 38 seulement des 51 fondateurs qui fugueraient sur la liste publiée par le soft international le 8 mars. Les nouveaux venus, qui sont surtout des « commandants », appartiennent sans doute à cette catégorie qu'introduit le protocole amendé « celle des fondateurs additifs, coopté ».

L'amendement introduit concernant d'abord la définition de la nature du RCD. Il ne s'agit plus d'une « plate-forme », mais d'un mouvement politique. Ce changement était un simple changement d'étiquette : il ne s'accompagne pas d'autre modifications : le RCD reste ouvert aux autres formations politiques ainsi qu'à l'organisation de la société comme le prévoit le règlement intérieur, et étant entendu que « toute personnalité, formation politique ou organisation de la servir politiquement que ce mouvement ».³⁷ Les principales modifications concernent les organes du mouvement l'assemblée des membres disparaît, et est remplacée par le congrès et par le collège de fondateurs.

Le congrès qui (arrête les options fondamentales et les grandes décisions) est composé des membres des comités de base (provinciaux et locaux) des membres du collège de fondateurs et des membres de deux organes qui dirigent désormais le RCD : le bureau politique et le comité exécutif. La composition du Bureau politique et du comité exécutif mis en place à la fin du mois de mai 1999 se représente de manière telle qu'au bureau

³⁷ Article 7 des règlements intérieurs du RCD.

politique, on trouve comme Président Dr Emile Ilunga Kalombo ; puis un 1^{er} Vice-président le commandant Jean Pierre Ondekane ; enfin un 2^{ème} Vice-président Moise Nyarugabo.

Ce trio de tête dirige l'exécutif. Il est révélateur des (vains) efforts accomplis pour capitaliser au profit de la rébellion divers « héritages ». Il y a un Nord-Katanga (Ilunga) qui comme Wamba dia Wamba ne s'est jamais compromis avec Mobutu. Un militaire formé dans les FAZ (Ondekane) originaire de l'Equateur, ou dit-on, il jouit d'une certaine considération, si non popularité. Un Munyamulenge (Nyarugabo) qui fut le Directeur de cabinet de L. D. Kabila dans les premiers mois de la précédente rébellion, et qui serait selon certains, le véritable homme fort du RCD, (mais les observateurs confèrent plus volontiers ce titre à un autre Munyamulenge, Bizima Karaha).

Dans le comité exécutif, on compte 24 chefs de départements. Outre ces 24 titulaires, il y avait un certain nombre d'adjoints. Ont été écartés de l'exécutif : Lunda Bululu, le général C. Ilunga, Shamanga (qui était en charge des activités militaires). Le portefeuille étant supprimé, il se retrouve au bureau politique au titre de représentant de sa province. Au terme de cette restructuration, le courant rénovateur a éclaté, certains de ses membres, W. Mishiki, Wamba dia Wamba, Tshibuabua,...

III. 7. Mise en cause, défection, remaniement

Lors d'une assemblée générale du mouvant (c'est-à-dire d'une réunion de son bureau politique tenue au début du mois,³⁸ les participants auraient mis vivement en cause Dr Ilunga, ainsi en particulier Bizima Karaha.

Au président du RCD, il est notamment reproché d'avoir accepté une commission de 300.000 dollars versés par une société rwandaise Pétrocom, avec laquelle il aurait signé sans être mandaté, un contrat commercial. L'accusation la plus lourde portée contre le second (Bizima Karaha) est d'avoir encaissé un don de 500.000 dollars provenant du colonel Kadhafi, dont on ne retrouverait pas de traces dans les finances du mouvement.

³⁸ CROS M.F., Reportage effectué à Goma en octobre 1999.

L'assemblée générale décidera de faire procéder à un audit financier. Un remaniement de l'équipe dirigeante intervient le 26 octobre 1999, on ne voit rien de très significatif dans ce remaniement sauf que Michel Tshibwabwa, l'ancien responsable de la logistique militaire a été écarté. Il avait, d'après le reportage de M.F. Cros, appelé à la démission du président Ilunga, lui imputant une responsabilité particulière dans le fonds que son département n'a jamais « reçu un franc » pour fournir des haricots et d'autres choses aux militaires.

Le remaniement n'a aucun effet sur la cohésion du mouvement. Le 3 décembre 1999, 16 membres du comité exécutif, soit une forte majorité de celui-ci, diffuse une déclaration qui dénonce pêle-mêle les dysfonctionnements, l'absence de réunions du comité exécutif, les contradictions entre le président du RCD et ses vices présidents « les manifestations de la part du président Ilunga d'une tendance à la dérive totalitaire et dictatoriale qui le conduisent à la mégestion des fonds et à la personnalisation du pouvoir.³⁹

Cependant, Ilunga reste en place, et procède à la mise à l'écart de certains contestataires. En Mars-Avril 2000, il suspend (Ilunga) de leurs fonctions le responsable de la mobilisation (Mende), le ministre des affaires étrangères (Tambwe), le ministre des finances (Endundu). Les trois hommes sont notamment accusés de former avec Lunda Bululu une « coterie mobutiste ».⁴⁰ Endundo est mis en état d'arrestation le 14 avril 2000 sous les inculpations de détournement et de trahison.⁴¹ Mende et Tambwe se retrouveront bientôt à Kinshasa. De même qu'Etienne Ngangura, qui de Belgique, a annoncé en juin sa démission du RCD. Nommé par Kabila député à l'assemblée constituante et législative.

En août 2000, Daniel Mayele démissionne de la représentation générale du RCD en Europe. Outre des motifs politiques (ainsi son opposition à l'instauration du fédéralisme), il évoque le fait que le RCD ne lui ait jamais accordé le moindre moyen de fonctionnement.⁴²

³⁹ *Le Soft International*, 12 janvier 2001, p. 10.

⁴⁰ *La Libre Belgique*, 5 avril 2000

⁴¹ IRI, 14 avril 2000

⁴² *La Libre Belgique*, *Art. cit.*, p. 12.

Exclus et contestataires ne constituent qu'une petite fraction de ceux qui, au sein du RCD, dénoncent la gestion d'Emile Ilunga et s'inquiètent de l'avenir du mouvement, c'est-à-dire de leur propre avenir politique.

Les conflits au sein du RCD vont encore rebondir avec la promulgation par Emile Ilunga le 11 août 2000 d'un décret instaurant le fédéralisme dans les territoires libérés. On annonce la mise en place d'exécutif et de parlements au niveau des provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Maniema. Le commandant Ondekane et d'autres hauts cadres du mouvement s'opposent à la décision. Ondekane a fait reconnaître son opposition par une interview télévisée ; Nyarugabo empêche la retransmission en faisant couper le courant dans la ville de Goma ; Ondekane se venge en faisant arrêter les responsables de la régie TV...

L'option fédéraliste ne s'est pas concrétisée puisque encore en juillet 2001, on apprendra que le conseil exécutif du RCD réunit à Goma avait ordonné de passer à l'exécution de la décision sur l'application du fédéralisme, mais cela n'a pas eu lieu.⁴³

III. 8. Restructuration d'octobre-novembre 2000

A la fin d'octobre 2000, le présidium du RCD, c'est-à-dire le trio formé par E. Ilunga, JP Ondekane et Nyarugabo démissionne. Début novembre 2000 à Goma, on annonce une restructuration du mouvement. Le Dr Adolphe Onusumba Yemba est nommé président à la place du Dr Emile Ilunga. Ayant rejoint la rébellion, il suit une formation politique et militaire au Rwanda de mars à décembre 1999.⁴⁴

L'interprétation du choix d'Onusumba que propose international crisis group apparaît probante.⁴⁵ Il s'agit pour les patrons rwandais de la rébellion de chercher sur le modèle du MLC de J. P. Bemba, à donner un enracinement ethnique et régional à leur rébellion en misant sur le Kasaï Oriental et sur l'ethnie influente. De plus, le général Ilunga avait, semble-t-il, assumé avec une certaine efficacité sa tâche de gouverneur, et aurait réussi à se rendre

⁴³ AFP, 30 juillet 2001.

⁴⁴ Le potentiel, 01 novembre 2000.

⁴⁵ ICG, *Scrabble for the Congo*, 20 décembre 2000, p. 27.

populaire. Onusumba est épaulé par Azarias Ruberwa qui est à la fois secrétaire général du RCD et coordonnateur de l'exécutif. C'est ce dernier qui apparaît la véritable tête du mouvement.

Le RCD rassemblait à l'origine de divers groupes des Congolais de la diaspora, idéologiquement dissemblables, y compris des vestiges du régime Mobutu et de tous les déçus de l'AFDL. Ce mouvement a été dirigé respectivement par : Zahidi-Ngoma, Ernest Wamba Dia Wamba, Emile Ilunga, Adolphe Onosumba et Azarias Ruberwa.

III. 9. RCD dans ses ramifications rwando-ougandaises

III. 9. 1. Le Rwanda

Officiellement, le Rwanda ne cesse de calmer haut et fort que c'est pour des raisons sécuritaires qu'il se trouve sur le sol congolais, par la nécessité d'empêcher les ex-FAR, les interahamwe considérés comme responsable du massacre de plus de cinq cent mille rwandais tutsi par génocide juste après la mort par assassinat du président J. Habyarimana qui se sont dirigés en refuge dans l'est de l'ex-Zaïre et constituant une menace militaire contre le nouveau régime en place à Kigali.

Le Rwanda conditionnant le retrait de ceux-ci sur le territoire congolais au désarmement et leur rapatriement au Rwanda. Qu'à cela ne tienne, nous sommes préoccupé de savoir bien que même si son intervention ait des objectifs sécuritaires, pourquoi le Rwanda a-t-il engagé son armée à partir de Goma à toutes ses frontières avec la RCD, jusqu'à Kitona dans l'ouest de la RDC où il n'y avait pas la présence des ex-FAR et Interahamwe, prenant en otage et enrôlant de force les ex-militaires de FAZ cantonnés pour un blocage idéologique. Aussi, est-ce seulement avec les armes qu'il fallait résoudre ce problème d'insécurité entre les deux pays ?

III. 9. 2. L'Ouganda

L'attitude de ce pays apparaît opportuniste. Pour l'Ouganda de Yoweri Museveni, il s'agit officiellement d'assurer la sécurité aux frontières, étant donné que la présence au Nord-Est de la RDC de sa propre rébellion dénommée

l'Armée de Résistance du Seigneur (ARS) qui, selon elle, a des bases arrières dans cette zone et constitue une sérieuse menace de son régime.⁴⁶

Il n'est un secret pour personne que la RDC a été depuis longtemps un centre d'intérêts réels à l'échelle planétaire. Au vue des ressources tant convoitées par les autres pays du monde.⁴⁷ Les pays ayant la convoitise des ressources naturelles de la RDC mettent sur pied des stratagèmes pour leur permettre de tirer le maximum de profit des dites ressources et cela à tout prix.

Cette coalition sous l'appellation de « forces non invitées » sert d'appui au mouvement de rébellion du RCD. Si l'appui du Burundi s'avère insignifiant dans cette coalition, mais celui du Rwanda et d'Ouganda est de taille et se trouve être en quête de la partition de la République Démocratique du Congo en plusieurs fractions.

Ainsi, les deux pays se retrouvent cités dans différents rapports des Nations Unies relatives au pillage des ressources naturelles et aux autres méfaits en RCD dépendait totalement sur tout le plan à la coalition ougando-rwandaise à laquelle, il donnait rapport de l'évolution de la rébellion sur terrain, et il attendait le mot d'ordre avant de poser un acte.

IV. CONGRES NATIONAL POUR LA DEFENSE DU PEUPLE (CNDP)

Dans ce point, nous traitons tour à tour de l'historique de ce mouvement rebelle, de la crise de Sake, de l'échec de l'offensive en 2007, de la conférence de Goma et de la fin de la rébellion.

IV. 1. Historique et création

Le CNDP est issu de la fusion en août 2005 de l'ONG Synergie pour la paix et la concorde avec le Conseil Militaire pour la Défense du Peuple (CMDP), deux organisations créées par Nkunda dans les années précédentes. Le 25 juillet 2006, quelques jours avant le premier tour des élections présidentielles, Laurent Nkunda officialise la création du Congrès national pour

⁴⁶ Jeune Afrique l'intelligent, *Op. cit.*, p. 16.

⁴⁷ Yoweri Museveni, cité par IRIN « Bulletin Hebdomadaire d'information sur l'Afrique centrale et de l'Est », n°12, 27 Mars 1999.

la défense du peuple (CNDP) lors d'une conférence de presse à Bwito, une chefferie du territoire de Rutshuru dans le Nord-Kivu.

Son programme consiste en la défense des intérêts et la protection de la communauté Tutsi, la neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), et le retour en RDC des Tutsi congolais des camps de réfugiés au Rwanda.

IV. 2. La Crise de Sake

Le 25 novembre 2006, des affrontements éclatent à Sake, opposant la 11^e brigade intégrée FARDC et les soldats de 81^e et 83^e brigades FARDC non intégrées, loyaux au général déchu Laurent Nkunda. La mort d'un tutsi congolais la veille, tué par un policier à un poste de contrôle à Sake serait à l'origine des affrontements.

Selon la police nationale, cette personne apportait un soutien logistique à Nkunda. Le lendemain, les troupes de Nkunda prennent le contrôle de Sake. La violence des combats provoquent la fuite de 15 000 à 20 000 civils en direction de Goma et Minova.

Le 27 novembre 2006, les forces loyalistes épaulées par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo (MONUC) reprennent Sake. Les troupes de Nkunda sont repoussées dans les collines vers Kimoka ainsi qu'à quelques kilomètres au nord de Sake. Les casques bleus de la MONUC, font usage d'hélicoptères de combat et d'armes lourdes afin d'arrêter la progression des insurgés vers Goma.

Au moins 150 soldats rebelles sont tués pendant les combats, du côté des forces loyalistes et de la population on dénombre 10 morts, dont 9 militaires et un civil. Suite aux combats, le colonel Bernard Byamungu, commandant des opérations de Nkunda, et Dieudonné Kabika, secrétaire général du CNDP, se sont rendus aux forces de la MONUC avec neuf autres combattants.

IV. 3. Echec de l'offensive en 2007

En janvier 2007, après l'échec de l'offensive du CNDP le général dissident Laurent Nkunda négocie avec Kinshasa un accord de mixage pour ses troupes. à la différence du brassage, lors du mixage les combattants du CNDP

n'ont pas à être envoyé dans une autre région lors de leur intégration dans les FARDC.

En août 2007, les FARDC ont annoncé qu'elles allaient mettre fin à une offensive de sept mois contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). La cessation de la campagne a suscité une vive critique de la part du gouvernement rwandais, car les FDLR étaient les principales forces hutues s'opposant aux milices pro-Rwanda durant la dernière partie de la deuxième guerre du Congo. Les FDLR sont aussi composées d'anciens Hutu responsables du génocide de 1994 contre les Tutsis au Rwanda.

Avant le cessez-le-feu d'août 2007, le général Laurent Nkunda avait rompu avec le gouvernement congolais à la tête des soldats banyamulenge (des Tutsis congolais) appartenant autrefois au Rassemblement congolais pour la démocratie et avait commencé à attaquer les positions des FDLR. Plus de 160 000 de personnes auraient ainsi été déplacées.

A cette époque la zone sous contrôle de Nkunda se trouve au nord du lac Kivu dans le Nord-Kivu autour des villes de Masisi et Rutshuru, et continue à s'étendre au fur et à mesure que le CNDP s'avance. Nkunda a établi son quartier général dans cette zone en créant les infrastructures nécessaires.

IV. 4. La Conférence de Goma

IV. 4. 1. Ouverture de la conférence et négociations

Le 6 janvier 2008, onze représentants du CNDP participent à la conférence sur la paix à Goma. Le 21 janvier 2008, à l'issue d'un peu plus de deux semaines de pourparlers les autorités gouvernementales annoncent qu'un accord de paix doit être signé entre le gouvernement de la République démocratique du Congo, le CNDP et les milices Maï-Maï.

Le 22 janvier 2008, les représentants du CNDP refusent de ratifier l'accord qu'ils s'étaient engagés à signer la veille, affirmant que le texte ne tenait pas compte des amendements qu'ils avaient proposés, les rebelles exigeant en outre la prise en compte des crimes de guerre dans la loi

amnistie avec comme conséquence le report de la fin de la conférence au 23 janvier 2008.

IV. 4. 2. Accord de Goma

Le 23 janvier 2008, au terme des négociations, un acte d'engagement est finalement signé à Goma par tous les groupes armés congolais impliqués dans le conflit du Kivu.

Cet acte d'engagement prévoit l'application d'un cessez-le-feu total et immédiat. Il est assorti de mesures de suivi de la démobilisation, ou de redéploiement des troupes armées vers l'armée régulière, mais les crimes de guerre sont exclus de la loi d'amnistie.

Selon les observateurs, le chef de la délégation du CNDP a été le premier à le signer, suivi des représentants des autres groupes armés.

IV. 5. Fin de la rébellion

En janvier 2009, Laurent Nkunda est renversé par son chef d'état-major Bosco Ntaganda. Selon The Guardian, il y avait un climat de méfiance entre les deux hommes. Ntaganda craignait d'être livré par son ancien dirigeant à la Cour Pénale Internationale de La Haye, où il était accusé de crimes de guerre liés au recrutement d'enfants soldats.⁴⁸

Le 23 mars 2009 à Goma, le CNDP et le gouvernement de la République Démocratique du Congo signent un accord de paix. Cet accord prévoit la transformation du CNDP en parti politique, la libération de ses membres détenus par les autorités gouvernementales et la promulgation d'une loi d'amnistie pour les anciens rebelles.

CONCLUSION

Le choix de ce sujet était motivé par la situation catastrophique qui se déroule dans l'Est de la République Démocratique du Congo depuis 1994. En outre, ce rappel historique est un appel à la conscientisation de tous les acteurs politiques de la digne mission qui leur incombent, celle de l'intérêt nationale,

⁴⁸ POURTIER R., « Le Kivu dans la guerre : acteurs et enjeux », dans *EchoGéo*, 21 janvier 2009.

en préservant non seulement la paix mais aussi, la sécurisation de chaque citoyen et ses biens.

Il fallait aussi penser à la sauvegarde de l'intégrité territoriale qui devient de plus en plus dégradante dans l'Est de la RDC, suite à l'agression du territoire congolais par des pays voisins et la multiplicité des groupes armés au point que deux armées viennent s'affronter comme si ce pays était devenu champ de bataille.

Il y a lieu également de rappeler que la justice doit véritablement être faite pour toutes les victimes de la guerre dite de six jours à Kisangani...

Le rapport Mapping des Nations Unies comprend une description des incidents violents survenus sur le territoire de la RDC entre mars 1993 et juin 2003. Chacun de ces incidents suggère la possibilité que de graves violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire aient été commises. Plus de 1 500 documents relatifs aux violations des droits de l'homme commises durant cette période ont été rassemblés et analysés en vue d'établir une première chronologie par province des principaux incidents violents rapportés.

Le Gouvernement congolais est appelé à mettre fin à la recrudescence des groupes armés dans l'Est du pays et surtout protéger la population qui est victime des tueries et d'insécurité interminable depuis près de trois décennies. Trouver une solution diplomatique et politique avec les pays voisins en évidence le Rwanda et l'Ouganda pour éradiquer définitivement cette tragédie.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AFP, 30 juillet 2001.
- BIYOYA M., Initiation à la Géostratégie Théoriques, Note de cours, L1 RI, UPN, Kinshasa, 2006-2007.
- BONGELI E., Cours d'économie sociale, L2 SPA, UNIKIN, Kinshasa, 2002-2003, inédit.
- BRAECKMAN C., Interview du 26 janvier 1999 avec Wamba Dia Wamba.
- BRAECKMAN C., *Journal le Soir*, Bruxelles, 24 août 2004.

-
- BULA S., *Droit international humanitaire, in droit de l'homme et droit humanitaire*, Séminaire de formation, PUK, Kinshasa, 18 novembre-10 décembre 1998.
 - Communiqué publié dans Bulletin de l'Agence Congolaise de la Presse (ACP), Kinshasa, 28 juillet 1998.
 - CROS M.F., *La libre Belgique* du 27 janvier 1999.
 - CROS M.F., Reportage effectué à Goma en octobre 1999.
 - Dictionnaire Hachette, Edition 2007, p. 1360.
 - DIUR K., Théories et des relations internationales, Note de cours, G3 RI, UNIKIN, Kinshasa, 1999-2000, inédit.
 - Document officiel du RCD du 5 septembre 1998 : pourquoi faut-il en finir avec le régime de Kabila ?
 - GOUNELLE M., *Relations Internationales*, 3^e éd., Dalloz, Paris, 1998.
 - <http://www.benilubero.com/index.Php>.
 - ICG, How Kabila lost his ways, 21 mars 1999.
 - ICG, *Scrabble for the Congo*, 20 décembre 2000.
 - International Criss, Kinshasa, 1999.
 - IRI, 14 avril 2000
 - IRIN « Bulletin Hebdomadaire d'information sur l'Afrique centrale et de l'Est », n°12, 27 Mars 1999.
 - Journal *The économiste*, n°32, du 9 décembre 2000.
 - KIBONGO N., « Le rôle de la communauté internationale dans la transition politique en RDC de 1990-2006 », TFC, UPN, Kinshasa, 2004-2005.
 - *La Libre Belgique*, 5 avril 2000.
 - *La Tempête des Tropiques* du le 21 janvier 1999.
 - Le potentiel, 01 novembre 2000.
 - *Le Soft de Finance*, Kinshasa 12 janvier 2001.
 - *Le Soft International*, 12 janvier 2001.
 - *Le Soft*, 10 juillet 1999.
 - *Le Soft*, le 8 mars 1999.
 - MONTGOMERY M., *Histoire de la Guerre, France-empire*, Paris, 1970.

-
- MOVA S. H., « L'agression Uganda-rwandaise au Congo, le droit international à l'épreuve de la réalité politique et des intérêts des multinationales », Kinshasa, Octobre 1998.
 - NGOY T., *L'accord de Lusaka et la paix en RDC : une autre lecture*, CERBIPADI, Kinshasa 2000.
 - POURTIER R., « Le Kivu dans la guerre : acteurs et enjeux », dans *EchoGéo*, 21 janvier 2009.
 - SAULNIER F. B., *Dictionnaire pratique du droit humanitaire*, Syros, Paris, 2000.
 - Symposium international de Kinshasa sur la crise dans la sous-région des pays des Grands Lacs, Kinshasa, 04 au 08 décembre 2000.
 - TOUZARD H., *La médiation et la résolution des conflits*, PUF, Paris, 1977.
 - WILLAME J.C., *L'odyssée Kabila*, Karthala, Paris, 1999.
 - YEZI M., *Le rôle ambigu du conseil de sécurité face à l'agression armée contre la RDC*, PUK, Kinshasa, 1998.